



CARTE BANCAIRE

Tout savoir sur la Carte à autorisation systématique

✓ Les caractéristiques de la Carte

La carte Visa à autorisation systématique est une carte bancaire à débit immédiat qui permet de payer et de retirer de l'argent en France et à l'étranger grâce au réseaux CB et Visa. Elle est compatible avec le paiement sans contact.

* Un outil permettant la maîtrise de ses dépenses simplement et en sécurité

Maîtrisez vos dépenses avec la Carte à autorisation systématique du solde. Cette carte de paiement et de retrait permet à son utilisateur de mieux contrôler son budget car chaque transaction réalisée en France comme à l'étranger fait l'objet d'une demande d'autorisation sur son compte bancaire. Les opérations (retrait et paiement) ne sont réalisées que si le compte bancaire dispose d'un solde suffisant.

* Une carte de paiement et de retrait utilisable en France et à l'étranger

Vous pouvez réaliser des retraits d'espèces et régler vos achats de biens ou de prestations de service en magasin ou en ligne.

Accès à l'ensemble du réseau Visa – retraits d'espèces dans tous les distributeurs de billets affichant l'un des logos présents sur la carte (CB ou Visa)

* Une carte exclusivement à débit immédiat

* Une carte qui fonctionne sans contact

Le paiement en sans contact vous permet de régler plus rapidement les achats d'un montant inférieur ou égal à 50 €.

Disposer de la fonction « sans contact » est votre choix.

↳ Si vous la refusez, une carte sans cette fonctionnalité vous sera adressée. Contactez votre conseiller. Sous réserve que votre achat ne soit pas supérieur à 50 €, c'est vous qui décidez du mode de paiement que vous allez utiliser : soit en mode « contact », soit en mode « sans contact ».

* Des garanties d'assurance et d'assistance

En voyage en France ou à l'étranger, seul ou en famille.

Les garanties d'assurances et d'assistance de cette carte sont assurées dans les limites et les conditions prévues aux contrats d'assurances et d'assistance. *

*Les garanties d'Assurances du contrat Carte Visa sont souscrites par Visa Europe Limited, pour le compte des porteurs de Cartes Visa de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon auprès d'AXA France Vie, entreprise régie par la code des assurances – RCS Nanterre n° 310 499 959. Les garanties d'Assistance du contrat Visa sont souscrites par Visa Europe Limited, pour le compte des porteurs de Cartes Visa de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon auprès de Fragonard Assurance, entreprise régie par le code des assurances – RCS Paris n° B 350 663 860.

✓ Plafonds de retrait et de paiement

Plafond de retrait par période de 7 jours glissants - 300 €
Plafond de paiement mensuel - 1500 €

✓ Les tarifs de la Carte

La Carte à autorisation systématique du solde est proposé au tarif de 39 € par an¹

✓ Bon à savoir

L'ouverture du compte bancaire et la délivrance de moyen de paiement sont soumises à l'acceptation du dossier par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon

✗ Que faire si on me vole ma carte bancaire ?

Vous devez immédiatement déclarer le vol en faisant opposition et en signalant sans délai les éventuelles opérations non autorisées à votre agence Caisse de Crédit Municipal d'Avignon et au plus tard dans un délai de 13 mois (70 jours pour les transactions effectuées hors Europe) après le débit. En cas de doute sur une opération, contactez votre agence Caisse de Crédit Municipal d'Avignon. Des recherches peuvent être effectuées

✗ Comment faire opposition en cas de perte ou de vol ?

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse de Crédit Municipal d'Avignon pendant ses heures d'ouverture

Agence d'Avignon : 04 90 80 60 21 ou
04 90 80 60 17 – compte@cmavignon.com
Agence de Carpentras : 04 90 63 40 00 – carpentras@cmavignon.com
Agence de Valence : 04 75 40 16 11 – valence@cmavignon.com
Agence d'Arles : 04 90 47 06 97 –
arles@cmavignon.com

ou contactez le centre d'opposition ouvert 24h/24h et
7 jours par semaine

Centre d'opposition* : **7j/7j – 24h/24h**

* Référence à indiquer : Banque émettrice Caisse de Crédit Municipal de Toulon
Code banque 17150 – Code Guichet 84076
Carte Visa Classic 01 49 37 80 34

✗ Formuler une réclamation ?

1^{ère} étape : adressez-vous à votre conseiller habituel

2^{ème} étape : écrivez à notre service réclamation

3^{ème} étape : saisissez le Médiateur de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon

Le détail de la procédure et les coordonnées de vos interlocuteurs sont accessibles sur notre documentation contractuelle, dans nos locaux et sur notre site internet.

¹ Tarifs en vigueur - consultez les conditions tarifaires sur www.cmavignon.com - Tarifs hors offres groupés de services et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

✖ Une transaction refusée

La Carte à autorisation systématique n'est pas acceptée dans certains points de vente, dont les terminaux ne sont pas équipés pour consulter automatiquement le solde de votre compte (par exemple parkings, stations essence automatiques ou péages d'autoroutes). Dans ce cas, votre paiement par carte sera refusé même si le solde de votre compte est suffisant. Tout paiement impliquant une caution, comme une location de voiture, un plein d'essence ou encore un télépéage peut mettre en échec la Carte à autorisation systématique. Le paiement en plusieurs fois est incompatible avec une carte à autorisation systématique.